



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
1^{er} juin 2004
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 87 de la liste préliminaire*
Suivi et application des textes issus de la Conférence
internationale sur le financement du développement**

**Conseil économique et social
Session de fond de 2004
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations
Unies : suite à donner à la Conférence
internationale sur le financement
du développement**

**Résumé des travaux de la Réunion spéciale de haut niveau
du Conseil économique et social avec les représentants
des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale
du commerce, établi par la Présidente du Conseil
(New York, 26 avril 2003)**

Additif 2

**Résumé des auditions officieuses sur le financement
du développement avec le secteur privé
(New York, 24 mars 2004)*****

Résumé

En vue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des institutions financières et commerciales internationales, tenue le 26 avril 2004, sur le thème « Cohérence, coordination et coopération dans le cadre de l'application du consensus de Monterrey », le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat avait tenu des auditions officieuses et mené un dialogue interactif avec les

* A/59/50 et Corr.1.

** E/2004/100 et Corr.2.

*** Le présent résumé a été établi par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en consultation avec les animateurs et les représentants présents.



représentants des entreprises parties prenantes au processus de financement du développement. Présidée par la Présidente du Conseil économique et social, Marjatta Rasi (Finlande), la manifestation s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 24 mars 2004, sur le thème général suivant : « Mobiliser l'investissement privé aux fins du développement ». Les auditions et le dialogue ont donné lieu à des tables rondes sur les thèmes suivants : i) améliorer la qualité de l'information à l'intention des investisseurs privés dans les pays en développement, et ii) atténuer les risques encourus par les investisseurs privés dans les pays en développement. Après une déclaration liminaire de l'animateur, chaque table ronde a donné lieu à des exposés faits par des représentants des entreprises partenaires, suivis d'un débat avec les délégués au Conseil et de questions de l'auditoire. Les points saillants des travaux de la réunion sont résumés ci-après.

Ouverture de la réunion

1. La Présidente de la réunion et Présidente du Conseil économique et social, M^{me} Marjatta Rasi (Finlande), a inauguré la manifestation en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des représentants et des participants. Dans sa déclaration liminaire, elle s'est félicitée de la participation active du secteur privé au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. L'engagement résolu des entreprises à faire avancer le processus de financement du développement se traduisait par la richesse des idées de fond et des propositions formulées par leurs représentants. Elle a décrit brièvement l'organisation de la réunion, présenté les animateurs et les thèmes des débats, et engagé les participants à procéder à un échange de vues cordial et franc.

2. M. Paul Underwood, Directeur exécutif du Conseil des entreprises pour les Nations Unies, a expliqué que les exposés présentés lors des auditions s'inspiraient des conclusions d'un atelier d'experts sur la mobilisation des investissements du secteur privé dans les pays en développement, tenu le 23 mars 2004 par le Conseil des entreprises pour les Nations Unies. Cet atelier avait réuni de multiples parties prenantes, à savoir des experts de haut niveau détachés par les gouvernements, des organisations multilatérales et le secteur privé des pays développés et des pays en développement. Deux thèmes y avaient été abordés : i) améliorer la qualité de l'information à l'intention des investisseurs privés dans les pays en développement; et ii) atténuer les risques encourus par les investisseurs privés dans les pays en développement. Le nombre et la diversité des participants à l'atelier avaient été des plus encourageants et démontraient l'importance que les secteurs public et privé accordaient à ces questions. L'atelier avait marqué une étape importante et méritait un suivi approprié. M. Underwood a engagé les délégués au Conseil économique et social à communiquer à leurs gouvernements respectifs les résultats de l'atelier et à promouvoir l'idée d'une collaboration avec le groupe d'experts du secteur privé dans le domaine de la mobilisation de l'investissement privé aux fins du développement.

Table ronde n° 1

Améliorer la qualité de l'information à l'intention des investisseurs privés dans les pays en développement

Exposés

3. L'animatrice de la table ronde, M^{me} Barbara Samuels, Présidente de Samuels Associates, a ouvert la séance en résumant les conclusions auxquelles avaient abouti les experts à l'issue de la première partie de l'atelier consacré à l'amélioration de la qualité de l'information à l'intention des investisseurs dans les pays en développement. Elle a mis en évidence six domaines critiques susceptibles d'améliorations : i) l'usage insuffisant que faisaient les investisseurs et les décideurs de l'information existante; ii) le manque d'information fiable et pertinente sur la situation des entreprises dans un pays donné (par exemple, une information par secteur d'activité, des analyses des facteurs de coût par région, une information sur l'applicabilité des contrats, les sources de financement local et les possibilités/risques économiques à l'échelon régional; iii) le manque de crédibilité

de l'information; iv) la nécessité pour les organisations neutres ou les groupes d'experts de fournir des évaluations indépendantes et sincères de l'information; v) la nécessité d'accroître les capacités analytiques des investisseurs et des décideurs; et vi) la nécessité d'améliorer les méthodes d'évaluation des risques, tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des projets. Le groupe d'experts a formulé des recommandations essentielles concernant les deux domaines ci-après. Premièrement, il était nécessaire d'améliorer le fonctionnement des mécanismes prévus pour la collaboration et le partenariat entre secteurs public et privé sur les questions susmentionnées en renforçant les groupes d'experts existants et en créant de nouveaux, en poursuivant la mise au point d'instruments visant à resserrer les liens entre les pouvoirs publics et les investisseurs, et en instaurant des mécanismes qui permettraient d'améliorer la qualité et la crédibilité de l'information. Deuxièmement, il conviendrait de s'employer à améliorer la qualité et la synergie des portails d'information en ligne existants, en tant que moyen économique et efficace de diffuser l'information, en resserrant les liens avec les principaux fournisseurs de renseignements et en exploitant au mieux la technologie.

4. M. Armstrong Takang, Directeur général d'Alteq (ICT) Ltd. (Nigéria), a présenté un exposé sur les meilleures pratiques industrielles visant à fournir une information aux investisseurs. Il a décrit les difficultés rencontrées dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information dans les pays en développement tels que le Nigéria. Il a fait valoir qu'il était nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités dans le domaine de l'information, notamment en dispensant une formation pour orienter la collecte, l'analyse et la diffusion d'une information de qualité. À cet effet, les meilleures pratiques consisteraient à développer la communication de l'information par secteur, à faire connaître la législation et les politiques relatives à l'investissement et à faciliter l'accès, et à assurer la disponibilité et la quantifiabilité des lois et des mesures applicables à l'échelon local dans ce domaine. En outre, il était important de disposer d'une information accessible par des portails Internet et de capacités analytiques en ligne. M. Takang a également insisté sur les limites des modèles d'information classiques utilisés par les investisseurs étrangers dans des pays en développement tels que le Nigéria. Ces modèles ne rendaient généralement pas les particularismes sociaux, culturels et politiques d'un pays en développement et les investisseurs devaient s'efforcer de tenir compte de ces facteurs dans leurs prises de décisions. Aussi, convenait-il de consacrer davantage de ressources dans les domaines de la recherche et du développement à l'étude des incidences des variables sociales et culturelles sur l'investissement, et était-il nécessaire d'« autochtoniser » les indicateurs d'information classiques. M. Takang a en outre fait valoir qu'il fallait parvenir à une cohabitation des fournisseurs d'information, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, afin de permettre aux investisseurs d'obtenir un tableau complet et équilibré de l'évolution de la situation dans un pays donné.

5. M^{me} Maggie Kigozi, Directrice exécutive de l'Uganda Investment Authority, a décrit les initiatives prises pour améliorer la communication de l'information aux investisseurs en Ouganda. L'Uganda Investment Authority possédait un site Internet interactif fréquemment mis à jour qui fournissait des renseignements essentiels aux investisseurs, notamment sur la répartition géographique des terres. Il importait d'établir un dialogue entre les secteurs public et privé dans le cadre, entre autres, des instances suivantes : le Conseil consultatif pour l'investissement de la CNUCED et de la Chambre de commerce internationale, la Table ronde sur les entreprises

africaines de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Partenariat SMART (logiciel pour l'analyse des marchés et des restrictions commerciales), le Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, dans le cas de l'Ouganda, la Table ronde des investisseurs ougandais. M^{me} Kigozi a fait allusion au succès rencontré en Afrique de l'Est, qui avait attiré davantage d'investissements étrangers directs grâce à des réformes qui avaient rendu les conditions sur place plus favorables aux entreprises étrangères et locales. Elle a aussi souligné qu'il importait de créer des réseaux d'investisseurs nationaux sur Internet qui permettent une communication directe et fréquente entre les autorités publiques et les investisseurs.

6. M^{me} Jolanta Wysocka, responsable des portefeuilles pour la Frank Russel Company (États-Unis d'Amérique), a fait valoir l'importance de l'information dans la promotion du développement des marchés de capitaux locaux dans les pays en développement. Ces marchés jouaient un rôle important étant donné qu'ils attiraient et aiguillaient l'investissement tant local qu'étranger. Toutefois, leur fonctionnement et leur essor seraient facilités si les investisseurs disposaient d'une information ponctuelle, crédible et transparente. Outre les institutions telles que les agences de cotation, des entités telles que le Centre mondial d'information pourraient également jouer un rôle de premier plan en fournissant l'information nécessaire aux investisseurs. M^{me} Wysocka a exhorté les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à appuyer cette initiative.

7. M. Nicolas Gadano, économiste principal à Repsol YPF (Argentine), s'est exprimé sur la crise financière qui avait frappé l'Argentine en 2001 et sur l'importance, dans ce contexte, d'une meilleure diffusion de l'information auprès des investisseurs. L'absence d'évaluation indépendante de la situation nationale sur le plan macroéconomique avait davantage aggravé les problèmes économiques du pays que le manque de transparence proprement dit. En particulier, le Fonds monétaire international (FMI) avait apparemment eu à assumer des rôles antagonistes en ce sens qu'il était un créancier important tout en ayant pour tâche essentielle d'évaluer la stabilité macroéconomique du pays. En conséquence, il risquait encore d'être entravé dans sa liberté et son indépendance à faire toute la lumière sur les risques encourus par d'autres pays sur le plan macroéconomique. M. Gadano a recommandé que la responsabilité fondamentale de superviser l'évaluation et la mise en relief des risques macroéconomiques soit dévolue à une organisation internationale différente, qui n'aurait pas compétence pour prêter aux pays.

Débat

8. Les limites des modèles d'information classiques évoquées par M. Takang dans son exposé ont été soulignées à nouveau lors du débat. Un représentant du secteur privé a fait valoir qu'il était nécessaire d'obtenir une information sur divers impondérables, néanmoins essentiels pour les investisseurs, afin de savoir, entre autres, qui était habilité à signer des contrats dans un pays donné, et dans quel domaine. Ces facteurs étaient d'une importance considérable en cas de différends ou lorsque les parties revenaient sur les modalités et les conditions d'un contrat. Si l'efficacité du système juridique dans le règlement des différends ne faisait pas de doute, il était néanmoins dans l'intérêt des investisseurs d'obtenir une information préalable sur les facteurs politiques, juridiques et culturels susceptibles d'influer sur la rentabilité de leur investissement.

9. On a fait valoir que, dans de nombreux cas, il était utile de compiler les éléments d'information généraux par secteur plutôt que par pays. Les investisseurs tendaient à rechercher des possibilités d'investissement dans des secteurs particuliers plutôt que dans des pays donnés et, partant, la compilation des faits et des chiffres par secteur leur permettrait de détecter plus facilement les occasions lucratives. Parallèlement, ce type d'information attirerait aussi l'attention sur des projets dans des pays qui ne faisaient peut-être pas partie des priorités des investisseurs.

10. Un participant a demandé si la transparence totale de l'information était souhaitable, étant donné que, souvent, le manque de transparence permettait aux sociétés qui disposaient de sources d'information privées ou étaient mieux équipées pour interpréter l'information de demeurer compétitives. Les représentants du secteur privé ont répondu que, bien que la transparence totale de l'information ne soit jamais possible dans un environnement capitaliste voué à la concurrence, une transparence minimum devait s'appliquer aux « règles du jeu ». Toutefois, cette nécessité élémentaire était loin d'être satisfaite dans la réalité, alors qu'effectivement elle favorisait une concurrence réelle entre les entreprises et, parallèlement, permettrait aux pays en développement dotés de bases solides de mobiliser et d'attirer plus de capitaux.

11. La question de la barrière de la langue comme obstacle à l'investissement a été soulevée. Les investisseurs étrangers étaient plus à l'aise lorsqu'ils opéraient dans des pays où la barrière linguistique se faisait moins sentir et il était nécessaire que les pays hôtes fournissent des sources d'information multilingues.

Table ronde n° 2

Atténuer les risques encourus par les investisseurs privés dans les pays en développement

Exposés

12. L'animateur de la table ronde, M. Dan Bond, Premier Vice-Président d'AMBAC Assurance Group (États-Unis d'Amérique), a ouvert la séance en résumant les résultats de la seconde partie de l'atelier d'experts consacré à l'atténuation des risques encourus par les investisseurs dans les pays en développement. Dans la plupart de ces pays, il était impératif d'attirer à la fois les capitaux privés d'origine nationale et étrangère en vue de financer des projets d'infrastructure, l'une des raisons, et non des moindres, étant que les gouvernements devaient faire face à des contraintes budgétaires. Toutefois, on avait enregistré une nette diminution des fonds privés alloués à des secteurs essentiels comme l'eau et l'électricité. Afin d'accroître le financement privé des projets d'infrastructure dans les pays en développement, des réformes fondamentales étaient nécessaires pour surmonter les obstacles à l'investissement. Ces obstacles étaient constitués par des systèmes réglementaires opaques et instables, une instabilité sur le plan macroéconomique, des restrictions sur les taux de change, des systèmes juridiques et judiciaires faibles, et l'incapacité des gouvernements à honorer leurs engagements contractuels. Parallèlement, diverses structures financières avaient été mises au point ou proposées en vue « d'atténuer » les risques politiques et souverains encourus par les investisseurs privés. Ces structures dépendaient à leur tour d'un partage explicite des risques entre secteurs public et privé. M. Bond a décrit

sommairement un certain nombre de possibilités prometteuses de partage des risques, telles que la mise en commun des projets, la création de fonds de développement mondiaux, l'instauration de moyens d'accès à des liquidités pour parer aux chocs temporaires subis par les finances d'un projet, tels qu'une dévaluation massive, les garanties en monnaie locale, le financement à des conditions favorables pour subventionner certains utilisateurs, et l'arbitrage international en vue d'assurer les contrats gouvernementaux et les accords de concession. Afin que ces techniques soient appliquées à plus grande échelle, il était nécessaire de développer le dialogue entre les secteurs public et privé. M. Bond a rappelé que le Groupe d'experts sur le financement de l'infrastructure des pays en développement (<www.InfraDev.org>) était né d'une proposition faite lors de la Conférence de Monterrey en vue de faciliter ce dialogue. Il a invité les experts des secteurs public et privé à se joindre au Groupe afin de contribuer à la mise au point d'autres mécanismes de partage des risques.

13. M. John Salinger, Président d'AIG Global Trade and Political Risk Company (États-Unis d'Amérique), a affirmé que la mondialisation avait été sérieusement entravée en raison des pertes subies par les investisseurs, en particulier dans les projets d'infrastructure des pays en développement (y compris dans des projets d'envergure relativement complexes). Les accords juridiques n'étaient pas suffisamment respectés dans les pays en développement et le taux de rentabilité prévu des projets ne suffisait pas à compenser les risques réellement encourus. C'est pourquoi, les pays en développement auraient du mal à attirer des fonds privés étrangers pour les projets d'infrastructure, à moins qu'ils n'adoptent des réformes de fond dans l'esprit de celles proposées par M. Bond. M. Salinger a particulièrement insisté sur l'impression de « déni de justice » ressentie par les investisseurs étrangers lorsque les autorités locales avaient renié les contrats. Le recours aux procédures d'arbitrage international et de règlement des différends serait utile à cet égard. Il fallait établir des comparaisons entre les projets qui avaient échoué et ceux qui avaient été menés à bien, et évaluer et promouvoir objectivement les bonnes pratiques.

14. M. Pradeep Singh, Directeur exécutif d'Infrastructure Leasing and Finance Services (Inde), a mentionné le paradoxe suivant : on manquait de ressources pour financer les projets d'infrastructure dans les pays en développement alors que des investisseurs disposant de capitaux considérables cherchaient des possibilités d'investissement dans le monde entier. Ce paradoxe tenait au manque de projets bien conçus et pouvant intéresser des investisseurs dans les pays en développement. Les garanties données aux investisseurs ne résolvaient pas le problème, car il s'agissait plus de répartir et non d'atténuer les risques. Il fallait plutôt étudier les moyens d'améliorer le contenu des projets et de réformer les aspects qui, vus sous l'angle politique et environnemental, présentaient des risques pour les investisseurs. Il fallait également créer, au sein des gouvernements des pays en développement, des mécanismes d'élaboration de projets qui permettent de mettre en place des structures crédibles de recensement, d'atténuation et de répartition des risques liés aux projets et de satisfaire les besoins de renseignements pour réduire au minimum les incertitudes du secteur privé et des organismes de prêt. À cette fin, on pourrait créer, dans chaque pays en développement, un organe professionnel permanent qui fournirait des avis suivis et autorisés aux partenariats public-privé et aux parties prenantes des secteurs public et privé. Les organisations multilatérales telles que l'ONU, ainsi que d'autres donateurs, pourraient participer à la mise en place de

mécanismes institutionnels et d'un cadre réglementaire qui faciliterait les travaux de cet organe (par exemple en élaborant et en actualisant des directives pour les partenariats public-privé, en facilitant la création d'un cadre législatif pour la prise de décisions politiques et bureaucratiques relatives à ces partenariats et en appuyant la formation des fonctionnaires pour qu'ils acquièrent des compétences techniques). Ces mesures auraient un effet certain et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre seraient relativement limitées.

15. M. Jacques Labre, conseiller principal aux questions de l'eau chez Suez Environnement (France), s'est exprimé sur l'amélioration de la prévisibilité du revenu des fournisseurs de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en développement. Si les investisseurs privés exigeaient une rentabilité convenable, il y avait souvent un décalage entre les tarifs fixés par les pouvoirs publics et les coûts supportés par les opérateurs – publics et privés – en raison de la difficulté sociale et politique d'augmenter le prix de l'eau. La Banque mondiale avait estimé que le taux de couverture des dépenses par les recettes n'était que de 40 % pour les services d'approvisionnement en eau. On pourrait néanmoins atteindre, à moyen terme, un taux durable dans la plupart des grandes villes s'il existait une politique bien conçue et socialement équitable de révision progressive des tarifs, assortie de mécanismes d'atténuation des risques. Au vu des 10 dernières années, les partenariats public-privé dans ce domaine avaient bien fonctionné lorsque les contrats avaient été soigneusement rédigés, qu'il n'y avait pas de risques liés aux taux de change et que l'investissement avait été assuré par les recettes provenant des projets d'approvisionnement en eau et non par des emprunts. Les problèmes avaient souvent été causés par le refus des pouvoirs publics d'appliquer les clauses de révision des tarifs dans le cas d'un choc macroéconomique ou d'une situation politique instable, par des disparités dans la protection des parties contre une rupture de contrat (le secteur privé n'étant pas suffisamment protégé par rapport au secteur public), et par la baisse des revenus de la compagnie des eaux en raison du non-paiement par les utilisateurs du secteur public. M. Labre a proposé de créer un mécanisme d'atténuation des risques relatifs aux tarifs, par lequel les pouvoirs publics protégeraient l'opérateur contre les décisions unilatérales concernant les tarifs mais auraient accès à un système de contre-garantie cautionné par une institution multilatérale. Le coût d'un tel système devrait être réduit au minimum grâce à l'appui des donateurs.

16. Tout en admettant qu'il importait au plus haut point de créer un environnement propice à l'investissement, M. Flavio Diaz Miron, Directeur du Département des affaires juridiques et des relations avec le Gouvernement chez Ford Motor Company (Mexique), a affirmé qu'en raison de la concurrence acharnée à laquelle on se livrait en matière d'investissement, les pays devaient parfois proposer des incitations directes pour attirer les entreprises sur leur territoire. De nombreux pays développés proposaient des incitations appréciables, y compris sous forme de subventions, pour attirer l'investissement [parfois même en violation des restrictions imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)]. Nombre de pays en développement ne disposaient pas des ressources et de la structure juridique nécessaires pour accorder de telles aides et les honorer pendant la durée du cycle d'investissement. Toutefois, un certain nombre d'entre eux constituaient d'immenses réserves de devises étrangères et pourraient les utiliser comme mesures d'incitation pour attirer l'investissement. Ces aides devraient néanmoins être utilisées de manière sélective

et seulement pour des projets se rapportant à des secteurs stratégiques qui auraient des retombées notables et directes sur l'économie du pays.

Débat

17. Tout en admettant l'importance que revêtaient les mécanismes de garantie et d'incitation pour les apports de capitaux, en particulier dans les pays les moins avancés, M. José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a fait remarquer que c'était en temps de crise que les difficultés étaient les plus graves car les gouvernements étaient moins à même de donner des garanties ou de recourir à d'autres solutions faute de ressources. C'est pourquoi, il fallait mener d'autres consultations pour trouver les moyens de remédier à ce problème. Une autre question importante était le partage des risques. Certes, les projets devraient être séparés et les risques partagés équitablement, mais les risques normaux du marché ne devraient pas être assumés par les gouvernements. Les risques liés aux taux de change ou aux taux d'intérêt devraient être considérés comme des risques normaux du marché et ne devraient donc pas être assumés par les gouvernements mais plutôt par le secteur privé. La variation des taux de change posait des problèmes aux prestataires de services non marchands dans les pays en développement qui empruntaient des devises à l'étranger. M. Ocampo a cependant réfuté l'idée selon laquelle les gouvernements devraient les dédommager pour ce risque et indiqué qu'il devrait y avoir de meilleurs moyens de résoudre ce problème, y compris en augmentant le financement en devise locale.

18. Un représentant du secteur des entreprises a déclaré que le partage des risques entre les secteurs public et privé devrait être équilibré. Le transfert des risques à l'opérateur se traduirait au bout du compte par des coûts supplémentaires répercutés sur l'utilisateur final. Jusqu'à présent, les services d'infrastructure, tels que l'approvisionnement en eau étaient fortement subventionnés dans les pays en développement. La décision d'éliminer progressivement les subventions tout en transférant à un opérateur privé des risques qu'il ne maîtrise pas (tels que les risques liés aux taux de change ou à la réglementation) entraînerait de fortes augmentations de tarifs qui ne seraient pas socialement acceptables. Le fait de laisser au gouvernement le soin d'assumer les risques qu'il peut maîtriser devrait s'inscrire dans toute politique visant à modifier sans heurt les tarifs.

19. Un participant a fait remarquer que, malgré les pertes subies par les investisseurs dans les projets d'infrastructure, de grandes entreprises continuaient d'investir massivement dans certains pays en développement, ce qui laissait entendre que la mondialisation continuait d'offrir des possibilités non négligeables au secteur privé. Certains pouvoirs publics avaient renié leurs obligations contractuelles, mais certaines entreprises étrangères avaient également failli à leurs obligations, rendant ainsi les gouvernements réticents à accepter certains projets. Un représentant du secteur des entreprises a reconnu que, parfois, les investisseurs ne remplissaient pas leurs obligations, et laissé entendre que l'on pouvait remédier à cette situation en comptant sur la diligence raisonnable des investisseurs et des gouvernements et en créant un mécanisme de règlement des différends juste et applicable.

Conclusions

20. Un certain nombre de points importants ont été soulevés lors des exposés et des débats entre les représentants du secteur des entreprises et d'autres parties prenantes qui étaient présentes. Il a notamment été affirmé ce qui suit :

a) Il faut renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé pour améliorer l'information à l'intention des investisseurs dans les pays en développement, en particulier dans les domaines suivants :

- Meilleure utilisation de la technologie et de l'Internet pour renforcer la concertation entre le public et le privé et diffuser l'information. Par exemple, la création de réseaux d'investisseurs par pays sur l'Internet favoriserait les contacts directs et fréquents entre les gouvernements et les investisseurs. Des efforts devraient en outre être déployés pour améliorer la qualité et la synergie des portails d'information existant sur le Web, en tant que moyen économique de diffusion de l'information, en resserrant les liens avec les principaux fournisseurs de renseignements et en exploitant au mieux la technologie.
- Investissement pour développer le potentiel de l'infrastructure informatique dans les pays en développement, y compris renforcer l'information sectorielle et la formation à la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations de qualité. Il s'agirait également de promouvoir les bonnes pratiques, notamment la documentation et la facilité d'accès à la législation et aux politiques relatives à l'investissement et la diffusion auprès du public des lois et politiques relatives à l'investissement.

b) Il importe de veiller à ce qu'il y ait des sources d'information à la fois gouvernementales et non gouvernementales pour permettre aux investisseurs d'avoir une vue complète et équilibrée de la situation dans un pays en développement.

c) Il se peut que le FMI ne puisse pas donner, en toute liberté et en toute indépendance, un aperçu des risques macroéconomiques auxquels les pays font face. Une autre organisation internationale, non engagée dans les prêts aux pays, devrait être chargée d'évaluer et de mettre en évidence ces risques.

d) Il existe un certain nombre de conceptions prometteuses du partage des risques, par exemple la mise en commun des projets, la création de fonds de développement mondiaux, l'instauration de moyens d'accès à des liquidités pour faire face aux chocs passagers subis par les finances d'un projet tels qu'une dévaluation massive, des garanties en monnaie locale, le financement à des conditions favorables pour subventionner certains utilisateurs, l'arbitrage international pour garantir les contrats gouvernementaux et les accords de concession. Si l'on veut transposer ces techniques à une plus grande échelle, il faut davantage de concertation entre les secteurs public et privé. L'idée du groupe d'experts sur le financement de l'infrastructure des pays en développement a été lancée lors de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement pour favoriser cette concertation. Les experts des secteurs public et privé intéressés sont invités à rejoindre ce groupe et participer à l'élaboration de mécanismes adaptés de partage des risques.

e) Il importe de créer, au sein des gouvernements des pays en développement, des mécanismes d'élaboration de projets qui permettent de mettre en place des structures crédibles de recensement, d'atténuation et de répartition des risques liés aux projets et de satisfaire les besoins de renseignements pour réduire au minimum les incertitudes du secteur privé et des organismes de prêt. À cette fin, on pourrait créer, dans chaque pays en développement, un organe professionnel permanent qui fournirait des avis suivis et autorisés aux partenariats public-privé et aux parties prenantes des secteurs public et privé. Les organisations multilatérales telles que l'ONU, ainsi que d'autres donateurs, pourraient participer à la mise en place de mécanismes institutionnels et d'un cadre réglementaire qui faciliterait les travaux de cet organe (par exemple en élaborant et en actualisant des directives pour les partenariats public-privé, en facilitant la création d'un cadre législatif pour la prise de décisions politiques et bureaucratiques relatives à ces partenariats et en dispensant la formation et les compétences techniques nécessaires).

f) En ce qui concerne les services d'approvisionnement en eau, on peut atteindre, à long terme, un taux durable de couverture des dépenses par les recettes dans la plupart des grandes villes s'il existe une politique bien conçue et socialement équitable de révision progressive des tarifs, assortie de mécanismes d'atténuation des risques. Il faudrait passer à un niveau d'autosuffisance économique plus élevé mais, parallèlement, les groupes vulnérables de la société devraient être protégés par les pouvoirs publics grâce à des subventions ciblées. On devrait envisager la création d'un mécanisme d'atténuation des risques liés aux tarifs, par lequel les pouvoirs publics protégeraient la compagnie des eaux contre les décisions unilatérales concernant les tarifs mais auraient accès à un système de contre-garantie cautionné par une institution multilatérale. Le coût d'un tel système devrait être réduit au minimum grâce à l'appui des donateurs.

g) Les réserves considérables de devises étrangères constituées par les banques centrales de certains pays en développement pourraient être utilisées comme mesures d'incitation pour attirer l'investissement étranger. Cependant, en raison du manque de ressources dans ces pays, les aides devraient être utilisées de manière sélective et seulement pour des projets se rapportant à des secteurs stratégiques qui auraient des retombées notables et directes sur l'économie du pays.

h) Il faut songer davantage à la manière de surmonter les difficultés rencontrées par les pays en développement en ce qui concerne les projets d'infrastructure essentiels en temps de crise économique. C'est en effet dans ces situations que les gouvernements sont moins à même de donner des garanties contre les risques car leurs budgets ont été gravement touchés par les problèmes économiques.